

## Bienvenue au Kunsthaus Zürich!

Chers visiteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue et une très agréable visite.

En entrant dans le Kunsthaus, vous en acceptez le règlement intérieur ainsi que toutes les dispositions prises par le service visiteurs pour maintenir la sécurité des personnes et des œuvres. Le règlement intérieur, disponible à la caisse et à la boutique, est également publié sur le site [www.kunsthau.ch](http://www.kunsthau.ch). En cas de doute, notre service visiteurs tranchera.

Veillez respecter le règlement intérieur:

- Sacs, sacs à dos et manteaux doivent être placés dans les casiers disponibles au sous-sol ou déposés au vestiaire non surveillé. Les petits sacs à main en bandoulière sont autorisés à l'intérieur du musée.
- Des tabourets pliants sont à disposition des personnes souhaitant effectuer une pause pendant leur visite.
- Les animaux (à l'exception des chiens d'assistance) doivent rester dehors.
- Les aliments et boissons ne sont autorisés que dans les halls d'entrée du rez-de-chaussée et dans les jardins.
- Il est permis de photographier sans flash, ni trépied ni perche à selfie à des fins privées (à l'exception des œuvres signalées).
- Merci de mettre votre téléphone mobile en mode silencieux afin de ne pas déranger les autres visiteurs.
- Il est permis de fumer dans les jardins.
- Les groupes indépendants et les classes scolaires doivent s'inscrire à l'avance. Les classes seront informées par le service visiteurs des règles à respecter à l'intérieur du Kunsthaus.
- Merci de surveiller vos enfants.
- Merci d'utiliser un support rigide pour vos dessins au crayon gris ou aux crayons de couleur.
- Merci de rester à distance des œuvres d'art.
- En cas de violation grave du règlement intérieur, le personnel est habilité à expulser le contrevenant du musée, sans remboursement du billet d'entrée.

Merci de votre attention.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- §1 Le Kunsthaus Zürich est un espace **non-fumeur**. Il est cependant permis de fumer dans les jardins.
- §2 **Les boissons et les aliments sont interdits** dans les salles d'exposition mais autorisés dans le café situé dans le hall d'entrée (ceci s'applique également à la nourriture bébé et aux biberons).
- §3 **Les chiens et autres animaux** ne sont pas autorisés dans les salles d'exposition, à l'exception des chiens d'assistance. Les chiens tenus en laisse sont autorisés dans le café situé dans le hall d'entrée.
- §4 **Les objets lourds, encombrants, pointus ou mouillés** ne sont pas autorisés dans les salles d'exposition pour des raisons de conservation et de sécurité. Ils doivent être déposés dans un casier. Les petits objets personnels indispensables peuvent être mis dans un sac en plastique et emportés dans les salles d'exposition. Le personnel tient à votre disposition ces sacs en plastique dans le hall d'entrée. Sont notamment interdits valises, sacs à dos, sacs de sport, sacs de voyage et de provisions, serviettes et porte-documents, instruments de musique, portfolios de grande taille, jouets d'enfant présentant des coins ou des arêtes pointues, vêtements de pluie, parapluies, etc. Les sacs à main conformes au §5 sont autorisés. Les sacs à main de taille trop importante, dépassant de plus de 20 cm du corps en longueur ou en largeur, ne sont pas admis. Les vestes lourdes et les gros manteaux portés sur le bras ne sont pas autorisés en cas de forte affluence.
- §5 **Les sacs à mains** contenant des objets personnels indispensables de petite taille tels que portemonnaie, mouchoirs, produits cosmétiques, médicaments, papiers, téléphone mobile, agenda, etc. sont autorisés dans les salles d'exposition. Les sacs à main de type sac à bandoulière à sangle longue peuvent être portés à l'épaule ou en bandoulière, mais le plus possible vers l'avant du corps. Les sacs à mains de type petit sac à dos sont autorisés mais ne peuvent être portés sur le dos. Conformément au §4, les sacs à main ne peuvent dépasser du corps en longueur ou en largeur de plus de 20 cm. Un seul sac à main par personne est autorisé. Pour des raisons de sécurité, en cas de forte affluence ou dans les expositions présentant des œuvres de petite taille ou fragiles, le service visiteurs peut également interdire les sacs à main ou n'accepter que certains formats plus réduits.
- §6 **Les parapluies pliants de poche** sont autorisés s'ils sont placés dans un sac à main ou dans un sac en plastique.
- §7 **Les cannes** sont autorisées si leur extrémité est pourvue d'un caoutchouc de protection. Les autres dispositifs d'aide à la marche tels que les déambulateurs sont autorisés. Les parapluies utilisés comme cannes ne sont pas autorisés.
- §8 **Les poussettes** sont autorisées dans les salles d'exposition si elles ne contiennent aucun des objets interdits mentionnés aux §2 et §4. Les dispositifs de transport d'enfants doivent être portés sur l'avant du corps. Les parents ne sont pas autorisés à porter leur enfant sur leurs épaules. En cas de grande affluence ou de poussettes volumineuses, le service visiteurs peut limiter l'accès des poussettes. Des poussettes peuvent être prêtées par le musée moyennant le dépôt d'une caution. Les jouets souples sans pointes ni arêtes (ours en peluche, poupées de chiffon, etc.) sont autorisés.
- §9 Le Kunsthaus Zürich **décline toute responsabilité** concernant les vestiaires et les casiers non surveillés.
- §10 **Les objets trouvés** peuvent être récupérés à la boutique du Kunsthaus.
- §11 Il est interdit de toucher les **œuvres d'art** et une distance d'au moins 50 cm doit être respectée à tout moment.
- §12 **Les enfants** et les jeunes sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte qui les accompagne.
- §13 **Les groupes autonomes et les classes scolaires** doivent s'inscrire à l'avance. Les responsables de groupe, enseignants et accompagnateurs de classes sont priés de respecter les consignes complémentaires du service visiteurs. En cas de grande affluence, le nombre de groupes admis simultanément est limité.
- §14 Il n'est permis **d'écrire ou de dessiner** qu'au crayon gris ou de couleur, sur un support stable d'écriture ou de dessin. Des cartons peuvent être empruntés au comptoir des audioguides. Les stylos contenant du liquide (stylos à plume, feutres, stylos-billes), craies, fusains, pinceaux, etc., ainsi que les ciseaux et couteaux sont interdits. Les stylos-billes sont autorisés dans des cas exceptionnels dûment justifiés pour les personnes âgées de plus de 16 ans.
- §15 **La photographie** à des fins privées et sans flash, trépied ni perche à selfie est autorisée dans les salles de la collection et dans les expositions temporaires. Les exceptions sont signalées par une interdiction de photographier.
- §16 **Les téléphones mobiles** doivent rester en mode silencieux durant la visite dans les salles d'exposition.
- §17 **Les appareils audio** (audioguides, récepteurs et écouteurs du système de visite audio) mis à la disposition du public par le Kunsthaus ne peuvent être confiés aux enfants de moins de six ans. Pour les enfants plus âgés accompagnés et les jeunes, un audioguide jeune public (Young Guide) est disponible. L'adulte accompagnant doit être en mesure d'assurer que les appareils seront utilisés conformément à leur destination et ne subiront aucun dommage.
- §18 **Toutes les activités** portant atteinte à la sécurité, à l'ordre, à la propreté et à la tranquillité du Kunsthaus sont interdites. Les instructions du personnel de surveillance doivent être respectées à tout moment. En cas d'infraction répétée au règlement intérieur ou aux instructions du service visiteurs, ce dernier est habilité à exiger le départ immédiat des personnes concernées. Le prix de l'entrée ne sera pas remboursé.